

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 14
Nombre de Procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 60

VOTES : Contre : 0 Pour : 16
Date de convocation : 23/06/2022

DÉLIBÉRATION N° 3.1

**RESIDENCE ADMINISTRATIVE
MULTISITES DES AGENTS
PORTUAIRES DE LA REGIE**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Sylvie GOSLIN, Daniel ELOI, Patrick HUGUET, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU GOBIN, Claude CAUDAL, Jean-Michel BRARD, Didier CADRO, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Valérie NIESCIEREWICZ, délégués titulaires, Jean-Claude LANDRON, délégué suppléant.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Jean CHARRIER, Philippe CAILLON, Michèle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER, Christiane VAN GOETHEM, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Présidente, Jean MONTAVILLE suppléé par Jean-Claude LANDRON.*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment aux articles L. 5721-1 et suivants

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Vu l'avis favorable du comité technique du 7 juin 2022

Entendu le Rapport de la Présidente,

L'exploitation des ports de la régie fait intervenir 5 agents permanents et 3 saisonniers pour 3 mois.

Les 5 agents permanents ont été transférés au Syndicat par les Communes de Prefailles, La-Plaine-sur-mer et Saint Michel-Chef-Chef au 1er janvier 2020, dans le cadre du transfert de la compétence portuaire de ces dernières. Celles-ci exploitaient chacune leur port en régie directe avant cette date. Les agents étaient donc affectés chacun à un port (2 à La Pointe Saint Gildas à Préfailles, 2 à La Gravette/ Le Cormier à La Plaine-sur-Mer et 1 à Comberge, à Saint-Michel-Chef-Chef).

A la création du Syndicat une réflexion a été engagée avec les agents afin de mutualiser leur mission entre les 4 ports. Ainsi un des postes affecté initialement au port de La pointe-Saint-Gildas a été redéfini afin d'y intégrer, à hauteur de 70 %, des missions de référente administrative des 4 ports (gestion des contrats de location de mouillage aux plaisanciers et professionnels).

Cette réflexion s'est poursuivie et a été étendue à l'ensemble des missions d'agent portuaires. Les avantages d'un travail en équipe sur les 4 ports :

- Entretien général du port (rénovation des mouillages, petit entretien des bâtiments et des infrastructures portuaires) : l'équipe mutualisée permet d'envisager des chantiers non réalisables par une personne isolée, jusque-là confiés à des prestataires extérieurs, d'améliorer les coûts d'exploitation et donc les tarifs du service, au bénéfice de l'utilisateur.
- La mise en place de navettes, permettant le transport des usagers à leur mouillage, dans des conditions de sécurité optimisée pour l'utilisateur et les agents (présence systématique d'un 2ème agent à quai, capable d'intervenir en cas de difficulté sur la navette).
- La réalisation des grutages des embarcations en binôme, permettant de sécuriser le site, tant pour les agents que les usagers. En effet ces opérations impliquent la présence de 2 agents, l'un à la manœuvre, l'autre à la sécurisation de l'espace de manœuvre. La mutualisation permet la formation de ces binômes, ainsi que la présence d'un 3ème agent pour l'accueil des usagers aux périodes de pointe.
- La planification des interventions de l'équipe d'agents portuaires sur les 4 sites, permet de fournir le meilleur service en fonction des besoins différents de chacun des sites (capacités de mouillage variant du simple au double), et de garantir une bonne qualité d'accueil aux horaires d'ouverture, indépendamment des opérations de grutage et de navette.

Cette organisation nécessite que chacun des agents portuaires intervienne sur l'ensemble des sites, suivant cette planification.

La mutualisation des missions des agents portuaires de la régie sur les 4 sites portuaires nécessite donc que leur résidence administrative soit multisite.

Les déplacements des agents entre les différents sites feront prioritairement intervenir le véhicule de service affecté aux ports en régie.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une résidence administrative multisite des agents portuaires de la régie afin de leur permettre d'intervenir sur chacun des 4 sites gérés en régie directe.

Fait et délibéré à Saint Nazaire, en séance publique,
le 30 juin 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Lydia MEIGNEN

